



ACADEMIE DE LILLE Flash infos MARS 2015

Sommaire :

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:

GRESSIER Valérie

Valerieg20@hotmail.fr OU

lillesnics@gmail.com

Tel 06 75 72 21 58

Secrétaire Départementale

Pas de Calais

THILLIEZ Martine

Collège M. Piquet MOLINGHEM

martine.thilliez@laposte.net

Secrétaire Départementale nord :

LEFEBVRE Marie Luce

Collège F.Villon Walincourt

Luce_lefebvre@hotmail.fr

Trésorière académique

VERVAECKE Marie

Lycée Beaupré BP 700 79

59481 HAUBOURDIN CEDEX

Tél.: 03/20/07/63/83

x.trublin@free.fr

Notre adresse
SNICS/FSU
276 bd de l'usine
Bourse du travail
59000 LILLE



Demande de mutation, conseils pour compléter la fiche d'accès au grade supérieur et au hors classe, difficultés dans votre établissement, problèmes personnels, le SNICS/FSU est présent chaque jour pour vous aider dans vos démarches.

Evolution de la profession, nouvelles missions à venir, relations avec l'administration, participation aux différentes instances, le SNICS/FSU est présent pour faire évoluer notre profession, défendre nos missions au sein de l'éducation nationale.

Participer à une réunion syndicale (elles sont ouvertes à tous), c'est un droit pour s'informer, suivre sa carrière, rencontrer les collègues, les représentantes du SNICS.

Se syndiquer c'est permettre au SNICS de poursuivre son action au niveau de l'académie mais aussi au niveau national.

Votre soutien est précieux et c'est cela qui nous donne envie de nous battre pour toute la profession.

Valérie GRESSIER secrétaire académique

Bonne lecture !!

AVANCEMENT 2015

Lors du passage en catégorie A, le SNICS/FSU s'est engagée à se battre pour que nos collègues puissent conserver une similitude de carrière avec les collègues de la FPH. Pour cela, nous avons obtenu, en avril 2012, du ministère des engagements pour un nombre de passage suffisant pour promouvoir toutes les collègues depuis plus dans le dernier échelon.

Les engagements ont été tenus grâce à l'action du SNICS en 2012 et 2013 ; En 2014, l'administration a tenu compte de l'envoi d'un document pour promouvoir les collègues ayant un avis favorable du chef d'établissement. Plusieurs collègues « oubliées » par le chef d'établissement, n'ayant pas postulé (argument de l'administration !!) n'ont pu être promu en 2014 malgré l'intervention du SNICS.

Les documents pour l'avancement 2015 sont arrivés dans les établissements tardivement. Ils devaient être complétés par le chef d'établissement et par l'infirmière et à renvoyer pour le 16 mars 2015. Le SNICS a interpellé le recteur sur les délais trop courts et demandé une semaine en plus. Notre ICTR s'était engagée lors de la CAPA à transmettre l'information ; celle-ci est arrivée tardivement et certaines collègues ne l'ont pas eu de transmis. HEUREUSEMENT QUE LE SNICS EST LA !!!!

L'administration acceptera jusqu'au 20 mars 2015 le document.

Quels sont les conditions pour être sur le tableau d'avancement ??

- Etre depuis plus de 9 ans à la fonction publique dont 4 ans à éducation nationale.
- Etre au 5eme échelon en classe normale pour accéder à la classe supérieure.
- Etre depuis plus d'un an en classe supérieure pour accéder au hors classe.

Et après ?

Les collègues qui remplissent les conditions, et elles sont nombreuses, sont classées dans un tableau. Les critères pour ordonner le tableau depuis 2012 étaient l'ancienneté dans le dernier échelon du grade en B.

Qui passe en Classe supérieure ou en Hors classe ??

En 2012, 22 collègues sont passées en Classe supérieure et 16 collègues sont passées en Hors classe.

Pour 2013, 26 collègues sont passées en Classe supérieure et 16 collègues sont passées en Hors classe.

Pour 2014, 24 collègues sont passées en Classe supérieure et 16 collègues sont passées en Hors classe.

Le SNICS revendique que ce changement de grade se fasse à l'ancienneté d'échelon comme l'an dernier.

Le SNICS s'opposera à toute proposition de barème qui aurait pour conséquence de favoriser des collègues qui assurent des missions particulières.

Comment compléter le document ??

Le SNICS s'est opposée à l'utilisation de ce document (depuis 2012) et réitérera sa demande lors de la CAPA de juin 2015. Cependant nous vous encourageons à le compléter afin de ne pas compromettre vos droits.

Pour compléter le document, vous pouvez vous aider de la circulaire des missions de 2001 et de la fiche de poste infirmière que vous pouvez consulter sur notre site, à onglet Textes Professionnels. <http://snics-fsu-lille.jimdo.com/>

Vous pouvez aussi nous contacter.

Le SNICS/FSU vous tiendra informé régulièrement (nombre de promotions...) par mail et sur le site. La CAPA est prévue le 16 juin 2015.

RENTREE 2015 les créations de postes infirmiers

Un groupe de travail a eu lieu le 9 février en préparation au CTA du 17 mars 2015. L'académie de LILLE a 4 créations de postes à la rentrée 2015. Ces postes sont pour renforcer le suivi des élèves en Education prioritaire ; les collèges en REP + ayant un poste d'infirmière bénéficieront d'un demi-poste supplémentaire.

Dès le début du groupe de travail, le SNICS a fait savoir qu'il souhaitait que chaque demi-poste soit lié à un autre demi-poste.

En effet : un demi-poste lié à un autre permet d'être pourvu par une titulaire (et demandé lors du mouvement). Alors qu'un demi-poste seul ne peut être pourvu que par une contractuelle. Nous savons la difficulté pour recruter des contractuelles et un demi-poste financièrement c'est peu intéressant !

Malheureusement, l'administration n'a pas suivi toute les propositions du SNICS.

Nous regrettons la suppression d'un demi-poste sur le lycée André Lurçat de MAUBEUGE, pour la deuxième année (un demi-poste supprimé l'an dernier sur le lycée P Forest de MAUBEUGE).

La suppression d'un poste au LP Ferrer de LILLE entraine une carte scolaire pour les demi-postes mais permet le maintien d'un poste temps plein sur le lycée (à la demande du SNICS)

La situation des lycées professionnels reste en suspens. L'administration maintient la dotation en LP afin de prévenir le décrochage scolaire qui reste une priorité académique et les lycées avec internat, quel que soit l'excédent.

Les LP à petits effectifs restent en danger pour l'avenir !! Le SNICS sera vigilant !!

LES CREATIONS/REORGANISATION pour la rentrée 2015 :

- Collège de NIEPPE : création d'un demi-poste (contractuelle !!)
- Collège Moulins à LILLE : création poste logé (ouverture avec un internat)
- Collège J. des près CONDE SUR L'ESCAUT : un demi-poste (contractuelle !!)
- Collège de la Morinie SAINT OMER (création demi-poste) est lié avec le lycée Ribot de SAINT OMER (demi-poste vacant)
- Collège A. Roussel TOURCOING (création demi-poste) est lié avec lycée Sévigné de TOURCOING (demi-poste vacant)
- Collège Turgot DENAIN (création demi-poste) est lié avec le lycée Mousseron de DENAIN (demi-poste vacant)
- Collège Lucie Aubrac DUNKERQUE (création demi-poste) est lié au lycée Angellier de DUNKERQUE (demi-poste vacant)
- Collège P Langevin SALLAUMINES : création demi-poste seul (contractuelle)
- Collège P de Ronsard HAUTMONT création demi-poste lié avec le demi-poste du LP placide Courtoy d'HAUTMONT carte scolaire.
- Cité scolaire collège E. Zola WATTRELOS (création demi-poste) lié collège F Rabelais de MONS en BAROEUL (vacant) mais carte scolaire.
- Lycée P. Forest MAUBEUGE un demi-poste lié avec le demi-poste du lycée A. Lurçat MAUBEUGE par modification de poste, carte scolaire.
- Collège P. Verlaine LILLE un demi-poste lié au demi-poste du collège P de Ronsard LILLE carte scolaire.

Les postes, sans condition de carte scolaire, seront disponibles au mouvement 2015

LE MOUVEMENT 2015

Si vous souhaitez muter DANS L'ACADEMIE DE LILLE :

- Consultation et saisie des vœux du 23 mars au 8 avril 2015 sur application AMIA.
- Edition des confirmations de demande de mutation du 9 avril au 14 avril 2015.
- Retour au rectorat des confirmations de demande de mutations pour le 16 avril 2015.
- La CAPA mouvement, avancement est prévue le 16 juin 2015.

N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE UNE COPIE DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION INTER OU INTRA ACADEMIQUE AU SNICS :

Le courrier est à adresser à Valérie GRESSIER 265 rue principale 62250 LEUBRINGHEN

Les élues du SNICS sont disponibles pour répondre à vos questions sur les demandes de mutations, pour vous aider à formuler votre demande. N'hésitez pas à les contacter.

RAPPEL : tout poste susceptible de vous intéresser, tout poste vacant ou non peut-être demandé. Vous pouvez formuler 6 vœux et demander un poste précis (établissement entier ou lié), une ville (commune) ou un groupe de communes (secteur géographique) un poste logé ou non.

REUNION SYNDICALE MARS et AVRIL 2015

Pourquoi participer à une réunion syndicale ? Pour connaître le SNICS/FSU, ses revendications, ses combats pour la profession et les collègues, suivre sa carrière...et aussi pour ne plus confondre avec un autre syndicat.....

Les réunions syndicales sont ouvertes à TOUS (syndiquées, non syndiquées, stagiaires, contractuelles,...)

Vous pouvez participer tous les trimestres à une réunion syndicale du SNICS (une heure par mois soit 3 heures par trimestre dans les textes)

Aussi, vous êtes cordialement invité(e) à participer selon vos disponibilités, à l'une des réunions suivantes :

► Le lundi 23 MARS 2015 de 14 h à 17 h
Au lycée prof P et M CURIE à AULNOYE AYMERIES

► Le vendredi 27 MARS 2015 de 14 h à 17 h
Au Collège de la Morinie à SAINT OMER

► Le Vendredi 27 MARS 2015 de 9 h à 12 h
Au Lycée G. EIFFEL à ARMENTIERES

► Le Vendredi 3 AVRIL 2015 de 9 h à 12 h
Au Collège Guillemot de DUNKERQUE

► Le Vendredi 10 AVRIL 2015 de 9 h à 12 h
A LENS (établissement à confirmer)

Ordre du jour :

- Compte rendu des activités du SNICS,
- Mutations 2015, Avancement 2015,
- Actualités : les missions, la profession,
- Questions diverses

INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAILLER A TEMPS PARTIEL, PRENDRE UNE DISPONIBILITE

Les dossiers pour demander un temps partiel ou pour demander une disponibilité sont à retirer au secrétariat et à transmettre au rectorat pour le 29 mars au plus tard.

Il est possible de modifier ou annuler les demandes jusqu'au 30 juin 2014.

CONSULTEZ AUSSI LE SITE : <http://snics-fsu-lille.jimdo.com/>

CALENDRIER VIREMENT PAYE 2015

Mois	Date de Valeur
JANVIER	28 janvier
FEVRIER	25 février
MARS	27 mars
AVRIL	28 avril
MAI	27 mai
JUIN	26 juin
JUILLET	29 juillet
AOUT	27 aout
SEPTEMBRE	28 septembre
OCTOBRE	28 octobre
NOVEMBRE	26 novembre
DECEMBRE	22 décembre

LA COTISATION RETRAITE AUGMENTE !!!

En janvier 2015, le taux de cotisation retraite a augmenté de 0.30% entraînant une baisse du salaire net.

SE SYNDIQUER AU SNICS

C'est en contribuant à la vie du syndicat et par vos cotisations que vous rendez possible tout le travail réalisé pour gagner. Ce travail a un coût et malgré tous les efforts consentis par notre syndicat pour donner la priorité à la communication et à l'action, pour porter et défendre la parole infirmière, nous sommes tributaires de nos moyens financiers. Seules les cotisations des syndiqué(e)s abondent la trésorerie du syndicat : c'est pourquoi se syndiquer est un engagement commun qui va au-delà de la cotisation versée puisque c'est en fonction de nos échanges, de vos suggestions et de votre détermination à faire aboutir nos dossiers que nous pouvons avancer.

Vendredi 20 mars 2015 17h - 19h Lille (Fives),

Bourse du travail.

Comment lutter contre les méthodes de management qui dégradent les conditions de travail des agents du Service Public, et remettent en cause leurs métiers et leurs valeurs professionnelles ?

Avec

Grégory ACAKPO-ADDRA, Inspecteur du Travail (FSU)

Danièle LINHART, sociologue, spécialiste des nouvelles méthodes de management et de leurs conséquences sur les conditions de travail, dans le privé et le public. Auteure de *Travailler sans les autres ?* (2009) et *La comédie humaine du travail* (2015)

GREVE INTERPROFESSIONNELLE 9 avril 2015

Déclaration des organisations syndicales de la Fonction publique

Journée de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015

"L'amélioration du Service public passe par la fin de l'austérité"

Dans un contexte de crise sociale et d'inquiétudes fortes dans la société notamment dans les domaines de l'emploi, des salaires, de la protection sociale et de l'avenir des services publics, les agents de la Fonction publique sont des éléments décisifs pour renforcer les solidarités, développer la cohésion sociale et réduire les inégalités. Ses agents en sont des acteurs essentiels.

Réunies le 3 mars 2015, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP rappellent leur attachement aux valeurs de la République, liberté, égalité, fraternité et laïcité portées par le statut général des fonctionnaires.

Elles affirment que les politiques d'austérité poursuivies par les différents gouvernements ont des conséquences désastreuses pour la Fonction publique, les agents et les usagers. Ces politiques perpétuent des destructions d'emploi, au prétexte de redéploiement, et des restrictions budgétaires ne permettant pas aux agents de remplir toutes leurs missions de service public et d'offrir ainsi un service à la hauteur des besoins sociaux partout sur le territoire. Elles condamnent le gel des traitements des fonctionnaires depuis 2010, la diminution des mesures catégorielles et, avec l'augmentation des retenues pour pension, une baisse sans précédent du pouvoir d'achat qui ôte toute attractivité à l'emploi public.

Aussi, elles rejettent le plan d'économies de 54 milliards sur les dépenses publiques et sociales, dont 10 milliards sur l'assurance maladie, 3 milliards sur les hôpitaux,.... Ainsi que la diminution des dotations aux collectivités dont l'objectif principal est la baisse de la « masse salariale ». Au moment où se développe un train de réformes tous azimuts (réforme territoriale, réforme de l'Etat, réforme de la santé, revue des missions etc..), elles réaffirment que les réorganisations en cours ou à venir de l'organisation territoriale de la République (métropole, développement des intercommunalités, maisons de l'Etat et maisons de services au public, fusions, etc.) vont impacter la présence des services publics de proximité et induire des

mobilités forcées, créant un climat anxigène chez les agents publics confrontés à la diminution de l'emploi public. Convaincues de la nécessité de lutte commune Privé-Public, les organisations syndicales de fonctionnaires CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP s'engagent dans un processus de mobilisation et appellent l'ensemble des agents publics à participer massivement à la journée de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015.

Elles exigent :

- une hausse du pouvoir d'achat qui passe par le dégel du point d'indice et par des mesures compensatoires de rattrapage des pertes subies depuis des années.
- la fin des suppressions d'emplois et la création d'emplois statutaires permettant le bon accomplissement de toutes les missions de service public.
- l'arrêt des politiques d'austérité, renforcées par le Pacte de responsabilité qui déstabilisent et fragilisent les services publics et leurs missions.
- le maintien et l'amélioration du statut général et des statuts particuliers qui sont autant de garanties pour la Fonction publique et les citoyens.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP appellent les agents à organiser, dans les établissements et services, la préparation de la grève interprofessionnelle du 9 avril et d'en assurer le succès dans une dynamique de mobilisation unitaire (assemblées générales, heures mensuelles d'information ...).

Actifs - Retraités

Toutes et tous en grève et en manifestations pour dire non à l'austérité !

Le bureau académique du SNICS/FSU